



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 mai 2007

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de Madame Monique LE SAINT (pouvoir de M. Etienne PINTE).

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Daniel MERTIAN de MULLER), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M Bernard DEBAIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, Mme Paule DELMAS (représentant de M. Alain RUBY), M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Jean SLOMIANY (représentant de M. Marc BODIN) M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

**Absents excusés:**

M Etienne PINTE, pouvoir à Mme LE SAINT ;  
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS ;  
M. Daniel MERTIAN de MULLER, représenté par Mme Martine BOULET ;  
M. Jean-Marc LE RUDULIER ;  
M. Marc BODIN, représenté par M. Jean SLOMIANY ;  
M. Bernard DEBAIN, pouvoir à M Gérard DALLIOUX ;  
M. Edmond GRONDIN ;  
M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET ;  
M. Alain FONTAINE.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 avril 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 avril 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

2007

N° de l'ordre du jour :

2007

**2007 05 04 - Convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes Versailles Grand Parc et les associations de commerçants de Viroflay : l'association Arcade Viroflay (ACV), l'Association Nouvelle des Commerçants Complices de Chaville et Viroflay (ANCC) et le Groupement des Professionnels des Marchés de Viroflay (GPMV).**

- M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'Association Arcade Viroflay (ACV), l'Association Nouvelle des Commerçants Complices de Chaville et Viroflay (ANCC) et le Groupement des Professionnels des Marchés de Viroflay (GPMV) sont trois associations qui ont pour objet de défendre les intérêts matériels et moraux des commerçants et artisans adhérents, de les représenter auprès des pouvoirs publics et de promouvoir le commerce et animer la zone de chalandise de leur ressort :

- les quartiers autour de la gare SCNF de Chaville-Vélizy pour l'ANCC,
- les marchés de Viroflay pour le GPMV,
- les autres quartiers de Viroflay pour l'ACV.

La ville de Viroflay verse des subventions à ces trois associations depuis plusieurs années afin de les encourager dans leurs actions de promotion et de soutien du commerce et de l'artisanat de Viroflay.

La compétence développement économique ayant été transférée à la communauté de communes de Versailles Grand Parc par délibération du 27 juin 2006, la Ville ne peut plus assumer ces engagements. Il appartient à l'intercommunalité de s'interroger sur la poursuite de ce financement et sur son harmonisation avec la situation des autres associations de commerçants.

A ce jour, 24 associations de commerçants sont présentes sur le territoire de la communauté de communes. En dehors de Viroflay, aucune autre commune n'a fait part de versement de subventions.

Les 11 associations versaillaises sont membres de l'Union Versaillaise du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, représentées par leurs présidents respectif. Dans le courant de l'année 2007, l'UVCIA doit élargir ses statuts à l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc et permettre l'adhésion des associations de commerçants de tout le territoire conformément aux engagements pris dans le dossier « Commerçants, l'énergie de tout un pays », cosigné par l'UVCIA, Versailles Grand Parc et la ville de Versailles, notamment.

Une aide de l'Etat a d'ailleurs été attribuée pour le financement d'un secrétaire associatif au sein de l'Union Versaillaise du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (UVCIA). Sa mission consiste notamment à accompagner les associations de commerçants dans la mise en place d'animation, à augmenter le nombre d'adhérents et donc les ressources financières.

Cependant, compte tenu de l'engagement initial de la commune de Viroflay vis-à-vis de ces associations et dans l'attente de la mise en oeuvre de ces dispositifs, il est proposé que la communauté de communes de Versailles Grand Parc attribue pour l'année 2007 une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'ACV, de 1 000 € à l'ANCC et de 2 000 € au GPMV.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le conseil communautaire :

PROF. 75

29.05.07

- 1) *Approuve les conventions d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes de Versailles Grand Parc et les trois associations de commerçants de Viroflay (l'ACV, l'ANCC et le GPMV)*
- 2) *Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions précitées ;*
- 3) *Dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes.*

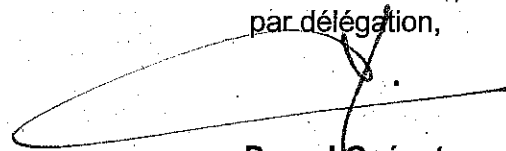
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégué,



**Pascal Guéant**  
**Directeur général des services**

PAR 70

29.05.07